



DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

FERMETURE D'ETE DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Nous vous informons que les bureaux du District GRAND VAUCLUSE seront fermés pour congés annuels du :

**Mercredi 13 Juillet 2022
à 18H30 jusqu'au
Mardi 16 Août 2022 à 9H30**

Bonnes vacances à tous !



PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 1

DU 8 Juillet 2022



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 04 Juillet 2022

Présents : MM. SERRE - BERTHELOT - BAROUDI - BARRERA - BENOIT - MANIERE – RIPPERT – GHZAL – AJJANI – MME MACARIO -

Excusés : MM. BOUVERAT – ABOU KHALIL - GUIGUE – ALLIO - MAKHECHOUCHE - MMES GARCIA – RAOUX - NICOLAS

Assistent : MM. SALIH (Dir. Adm.) – JAGER (CTD – PPF)

-ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Le Comité de Direction constate les absences non excusées des clubs suivants

De ce fait, et conformément à l'annexe financières, ces clubs seront amendés de la manière suivante :

CLUBS DE R1 et R2 (60€)

Néant

CLUBS D1-D2-D3 et D4 (45€)

AVIGNON OUEST – AVIGNON US – ACA- BOLLENE FOOT – CADENET LUBERON – CADEROUSSE – CAMARET – CARPENTRAS FC – CHEVAL BLANC – GRAVESON – LACOSTE – LAPALUD – MIRABEL – MONTEUX O – BOLLENE MJC – NYONS FC – PAYS D'APT – PROVENCE RC – SERRES US – SORGUES ESP – VELLERON

CLUBS DE JEUNES et FEMININS (20€)

APTS JS – MISTRAL ACADEMIE – MONTEUX FC – PALUDS DE NOVES – PERNES FEMININ - VILLELAURE

-SECTION FOOT

Le Collège St Jean Le Baptiste à VALREAS nous sollicite pour la traditionnelle aide financière en fonction du nombre de jeunes footballeurs dans la section.

Ils étaient au nombre de 21 x 10€/jeune, soit la somme de 210€ qui sera réglée au Collège.

-DEMANDE DE DEROGATION

Le club de **CHEVAL BLANC FC** en date du 22/06/2022, sollicite une dérogation afin que les licenciées **Mme Imane EL MALLEM** et **Mme Yasmina HAMMAMI** qui sont U15F et qui passent U16F lors de la saison 2022-203 puissent évoluer en SENIORS à 8

Le Comité de Direction réunit en séance hebdomadaire ne peut aller à l'encontre du développement féminin dans ce cas de figure seulement.

Considérant en tout état de cause qu'il résulte de la jurisprudence administrative mais également du simple bon sens, que les Fédérations Sportives comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'ils ont-eux-mêmes édictées.

Cette autorisation peut être accordée par le Comité de Direction afin d'éviter que ces jeunes licenciées arrêtent le Football puisque le club ne peut pas leur proposer de pratique dans leur catégorie d'âge et ne veulent pas quitter leur club d'appartenance.

Considérant en outre, que les licenciées sollicitent par l'intermédiaire de leur club, l'autorisation de jouer en SENIORS à 8 car le club ne possède pas d'équipes U18F afin de leur permettre cette pratique

Considérant que le championnat U18F a été créé dans le seul but de faire jouer les féminines sans possibilité d'accéder à l'échelon supérieur ou de descendre en niveau inférieur.

Le seul objectif étant la pratique féminine.

Par conséquent, le Comité de Direction accepte cette demande sous réserve que les deux licenciées effectuent bien leur dossier médical de surclassement.

-FOOT LOISIR

Le Comité de Direction tient à informer l'ensemble de ses clubs que l'association **ASEAA** régissant le Football Corporatif Avignonnais demande

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mercredi 06 Juillet 2022

Présents : M. SCHNEIDER (Président) – MM. MANIERE – CUILLERAI

Excusés : Mme SANCHEZ, MM. VILLALONGA – GIELY – IFAOUI BOURAS

DECISION

AFFAIRE : Appel du club de Saint Rémy FC d'une décision de la Commission des Arbitres parue le 16/06/2022, BO n°45, sur le site internet, donnant rétrogradation en D3 de l'arbitre M. Mohamed EZKIYOUH, pour la saison 2022/2023.

Appel recevable, reçu par courriel en date du 18 juin 2022, de la décision de la Commission des Arbitres, publiée le 16 juin 2022.

Après rappel des faits et des procédures.
Jugeant en appel et second ressort.

Après audition de :

M. **Mohamed EZKIYOUH** arbitre, licencié au club de **Saint Rémy FC**,

Après débats contradictoires et explications diverses, M. **Mohamed EZKIYOUH**, arbitre, du club de **Saint Rémy FC** prenant la parole en dernier en lieu et place de M. **Christophe SARTORI**, Président,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que, M. **Christophe SARTORI**, président du club de **Saint Rémy FC**, a assisté à cette audience par visioconférence, mais n'a pas pris la parole n'ayant pu, semble-t-il, activer son micro.

Considérant que, M. **Christophe SARTORI**, a fait appel de cette décision de la Commission des arbitres en indiquant dans son courriel qu'il ne comprenait pas que l'arbitre de son club, M. **Mohamed EZKIYOUH**, ayant terminé 2^{ème} aux tests terrain, puisse être rétrogradé en D3 pour la saison 2022/2023.

Considérant que, M. **Mohamed EZKIYOUH** arbitre, conteste sa rétrogradation au motif qu'il a toujours, au cours de la saison, été irréprochable dans son activité d'arbitre sur les terrains,

Considérant que, M. **Mohamed EZKIYOUH** admet qu'il a obtenu au test écrit une note inférieure au minimum requis, mais tient à faire remarquer que « 12 arbitres étaient dans la même situation que lui et, eux ont été rattrapés et n'ont pas été rétrogradés ».

Considérant que, M. **Mohamed EZKIYOUH** base son argumentation pour faire appel de la décision de rétrogradation sur ce seul fait de rattrapage, sans pouvoir apporter plus de précisions.

Considérant qu'en réalité, seulement 5 arbitres ont bénéficié de ce rattrapage (*procédure courante*) ayant obtenu une note de 0.5 point en dessous du minimum requis (*information donnée par la Commission des Arbitres*).

Considérant que, le **Règlement Intérieur de la Commission des Arbitres du District Grand Vaucluse**, au chapitre **PROMOTIONS - RETROGRADATIONS**, dans son **article 14-4** stipule :

"4. Le test de connaissance comprendra 140 questions QCM (25 questions tirées du questionnaire... et notées sur 90 points). L'arbitre D2 devra obtenir au moins 60 points.

L'arbitre n'ayant pas obtenu la note minimum sera rétrogradé".

Considérant que, M. **Mohamed EZKIYOUH** a obtenu pour le test de connaissance la note de 55.5, puis lors d'une seconde correction de rattrapage la note de 53.0, soit 4.5, puis 7 points en dessous la note minimum requise.

Considérant que, la **Commission Générale d'Appel** n'a pas à se substituer à la **Commission des Arbitres** dans la notation des arbitres du district, se contentant de vérifier le respect des procédures et règlements.

Par ces motifs,
La Commission Générale d'Appel CONFIRME la décision de 1^{ère} instance.

Le Président :
M. Robert SCHNEIDER

Le secrétaire de séance :
M. Jean Paul MANIERE

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du LUNDI 04 JUILLET 2022

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO

Excusé : M. BARRERA

SECTEUR CHAMPIONNAT

A tous les clubs :

N'oubliez pas de nous adresser vos desideratas en même temps que vos engagements. Après il sera difficile d'obtenir satisfaction car les calendriers sont établis pendant la fermeture du District (13/07 au 16/08).

Rectificatif classement suite à modification de certaines pénalités

Nouveau classement :

D1 :

RC PROVENCE : Malus 64 – 14 points = 21 Points. Place 11^{ème} (inchangée)

D2 Poule A :

PIOLENC AS : Malus 39 – 8 points = 22 Points. Place 13^{ème} (inchangée)

D3 Poule B :

CARPENTRAS FC 2 : Malus 52 – 12 points = 14 Points. Place 11^{ème}, ETOILE D'AUBUNE à la 10^{ème} Place.

MONTEUX O. 2 : Malus 91 – 18 Points = 37 Points. Place 5^{ème}, BEDARRIDES AS à la 4^{ème} Place.

D3 Poule C :

MOURIES ENT : Malus 50 – 12 Points = 18 Points. Place 10^{ème}. ST ETIENNE DU GRES à la 8^{ème} Place et CADENET LUBERON à la 9^{ème} Place

Clubs relégués en division inférieure suite à 2 descentes de R2 en D1.

Descente de D1 en D2 (5)

GADAGNE SC, MAILLANE SDE 2, PROVENCE RC, AVIGNON US, TOURAINE US.

Descente de D2 en D3 (13) :

Poule A :

PLAN D'ORGON (+ mauvais 8^{ème})
MONTFAVET SC 2
DENTELLES FC
AVIGNON AC
MORIERES ACS
PIOLENC AS
CALAVON FC

Poule B :

EYGALIERES US
VELLERON SO
MONDRAGON SC
LES ANGLES EMAF 2
AVIGNON OUEST
ALTHEN SC

Descente de D3 en D4 (21)

Poule A :

GRES D'ORANGE US
MALAUCENE RG
JS VISAN 2
CAROMB SC
ALTHEN SC 2

Poule B :

VELLON SO 2
ETOILE D'AUBUNE 2
CARPENTRAS FC 2
DENTELLES FC 2
LORIOLE JS

Poule C :

ST ETIENNE DU GRES (+
mauvais 8^{ème})
CADENET LUBERON
MOURIES ENT
BOULBON ES 2
ARC CAVAILLON 2
CABANNES FC

Poule D :

NOVES O 2
LACOSTE US
MOLLEGES FC 2
TOURAINES US 2
MAUSSANE EVB

Accèdent de D4 en D3

MJCV BOLLENE
ST DIDIER PERNES 3
TRAVAILLAN FC
ORANGE FC 2
AS VALAYANS
NYONS SC
SP ROGNONAS
US LE THOR
USR PERTUIS 2
OPPEDE MAUBEC

Les équipes classées 3^{ème} SARRIANS COM et CHEVAL BLANC FC 2 accèdent en D3 à la place des clubs de PLAN D'ORGON 2 et AC AVIGNON 2 qui ne peuvent pas accéder réglementairement (Leurs équipes 1 descendant en D3)

Composition des Poules (2022/2023)

DISTRICT 1 :

MONTFAVET SC 1
S. COURTHEZON JONQUIERES 2
ES BOULBON
AS CAMARET
JS VISAN
BARBENTANE O. 2
SORGUES ESP.
AC VEDENE LE PONTET 2
CAUMONT FC
CHATEAURENARD FA
LES ANGLES EMAF
NOVES O.

DISTRICT 2

PAIR

BOLLENE RCB
VAL DURANCE 2
ETOILE D'AUBUNE
ST DIDIER PERNES
MOLLEGES FC
VILLENEUVE FC
CAMARET AS 2
ORANGE FC
SERIGNAN US
MAILLANE SDE 2
AVIGNON US
TOURAINES US

IMPAIR

ISLE BC
CHEVAL BLAN FC
VENTOUX SUD
CARPENTRAS FC
CAVAILLON ARC
GORDES ESP
PERTUIS USR
TARASCON SC
ST REMY FC
CAUMONT 2 ou EYRAGUES
PROVENCE RC
GADAGNE SC

ACTIVITES SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

CLASSEMENT FIN DE SAISON 2021/2022

CLASSEMENT FINAL, COMPTE TENU DES BONIFICATIONS ET DES RETRAITS DE
POINTS AUX COMPETITIONS POUR LES DIVISIONS, D1, D2, D3, ET D4
Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels
non encore jugés par différentes Commissions

D1											
	CLUBS	Coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissements	Points Bonus ou malus	Retrait de points éducateur	Retrait de points forfaits	Retrait de points autres	Total Points
1	MONTEUX O	2,04	49	46	24	4	3				49
2	US AUTRE PROV.	1,83	44	46	24	23	-2				44
3	MONTFAVET SC	1,75	42	46	24	26	-4				42
4	SC COURTHEZON 2	1,63	39	36	24	5	3				39
5	ES BOULBON	1,58	38	35	24	4	3				38
6	AS CAMARET	1,54	37	34	24	3	3				37
7	JS VISAN	1,50	36	33	24	7	3				36
8	O BARBENTANE 2	1,38	33	30	24	6	3				33
9	SC GADAGNE	1,29	31	35	24	30	-4				31
10	ST MAILLANE 2	1,29	31	28	24	2	3				31
11	RC PROVENCE	0,88	21	35	24	64	-14				21
12	US AVIGNON	0,71	17	18	24	19	0	-1			17
13	US TOURAINE	0,21	5	14	24	12	3		-12		5
14											

D2 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	SORGUES ESP	1,96	51	48	26	1	3				51
2	AC LE PONTET VEDENE 2	1,85	48	45	26	6	3				48
3	ISLE BC	1,77	46	46	26	16	0				46
4	RCB BOLLENE	1,77	46	43	26	10	3				46
5	FC CHEVAL BLANC	1,54	40	40	26	15	0				40
6	FA VAL DURANCE	1,54	40	40	26	15	0				40
7	VENTOUX SUD	1,54	40	37	26	4	3				40
8	PLAN D'ORGON	1,42	37	34	26	5	3				37
9	SC MONTFAVET 2	1,38	36	33	26	9	3				36
10	FC DENTELLES	1,31	34	31	26	4	3				34
11	AC AVIGNON	1,31	34	35	26	9	3	-4			34
12	ACS MORIERES	1,08	28	25	26	6	3				28
13	AS PIOLENC	0,85	22	30	26	39	-8				22
14	FC CALAVON	-0,08	-2	15	26	4	3		-20		-2

D2 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	CAUMONT FC	2,65	69	66	26	5	3				69
2	CHATEAURENARD FAC	1,96	51	48	26	7	3				51
3	CARPENTRAS FC	1,92	50	47	26	2	3				50
4	ETOILE AUBUNE	1,85	48	45	26	2	3				48
5	CAVAILLON ARC	1,65	43	40	26	0	3				43
6	ST DIDIER PERNES 2	1,65	43	45	26	24	-2				43
7	GORDES ESP	1,54	40	40	26	15	0				40
8	MOLLEGES FC	1,50	39	36	26	3	3				39
9	EYGALIERES US	1,31	34	31	26	6	3				34
10	VELLERON SO	1,27	33	37	26	29	-4				33
11	MONDRAGON SC	1,23	32	29	26	6	3				32
12	LES ANGLÉS EMAF 2	0,96	25	23	26	9	3	-1			25
13	AVIGNON OUEST	0,35	9	20	26	44	-10	-1			9
14	ALTHEN SC	0,00	0	4	26	17	0	-4			0

D3 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	CAMARET AS 2	2,18	48	45	22	6	3				48
2	US SERIGNAN	2,14	47	44	22	2	3				47
3	US BARTHELASSE	1,86	41	38	22	3	3				41
4	VIOLES AS	1,55	34	31	22	7	3				34
5	RC PROVENCE 2	1,55	34	32	22	7	3	-1			34
6	CADEROUSSE US	1,50	33	30	22	6	3				33
7	AS RASTEAU	1,41	31	28	22	1	3				31
8	SC COURTHEZON 3	1,23	27	24	22	2	3				27
9	ORANGE GRES US	1,18	26	23	22	11	3				26
10	MALAUCENE RG	1,09	24	21	22	0	3				24
11	JS VISAN 2	0,95	21	23	22	4	3	-5			21
12	CAROMB SC		FG								
13	ALTHEN SC 2		FG								

D3 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	VILLENEUVE	2,63	63	60	24	0	3				63
2	ORANGE FC	2,58	62	59	24	3	3				62
3	ST SATURNIN US	2,04	49	46	24	4	3				49
4	BEDARRIDES AS	1,63	39	36	24	10	3				39
5	O MONTEUX 2	1,54	37	55	24	91	-18				37
6	VENTOUX SUD 2	1,42	34	31	24	10	3				34

7	US AUTRE PROVENCE 2	1,33	32	29	24	0	3				32
8	JONQUIERES SC 2	1,21	29	26	24	0	3				29
9	VELLERON SO 2	1,04	25	22	24	2	3				25
10	ETOILE AUBUNE 2	0,92	22	24	24	24	-2				22
11	CARPENTRAS FC 2	0,58	14	41	24	52	-12	-3	-12		14
12	DENTELLES FC 2	0,13	3	15	24	15	0		-12		3
13	LORIOLE JS	-0,42	-10	-1	24	1	3		-12		-10

D3 / C											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	PERTUIS USR	2,88	69	66	24	4	3				69
2	ST REMY FC	2,63	63	60	24	7	3				63
3	AV GOULT ROUSSILLON	2,42	58	55	24	9	3				58
4	ST JEAN GRES FONTV.	2,13	51	48	24	3	3				51
5	ESP GORDES 2	2,04	49	49	24	13	0				49
6	US AVIGNON	1,67	40	37	24	0	3				40
7	FA CHATEAURENARD 2	1,33	32	29	24	4	3				32
8	FC ST ETIENNE GRES	0,96	23	20	24	4	3				23
9	F CADENET LUBERON	0,83	20	18	24	1	3	-1			20
10	MOURIES ENT	0,75	18	30	24	50	-12				18
11	BOULBON ES 2	0,58	14	23	24	9	3		-12		14
12	ARC CAVAILLON 2	0,29	7	4	24	0	3				7
13	CABANNES FC	0,17	4	14	24	12	3	-1	-12		4

D3 / D											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	TARASCON SC	2,45	54	51	22	12	3				54
2	EYRAGUES O	2,23	49	51	22	25	-2				49
3	CAUMONT FC 2	2,00	44	41	22	1	3				44
4	SUD LUBERON ENT	1,91	42	39	22	8	3				42
5	AUREILLE FC	1,77	39	36	22	3	3				39
6	GRAVESON ENT	1,64	36	38	22	23	-2				36
7	GADAGNE SC 2	1,64	36	33	22	1	3				36
8	LES VIGNERES FC	1,55	34	32	22	12	3	-1			34
9	NOVES O 2	1,50	33	30	22	0	3				33
10	LACOSTE US	0,14	3	1	22	2	3	-1			3
11	MOLLEGES FC 2	-0,23	-5	4	22	0	3		-12		-5
12	US TOURAIN 2		FG								
13	MAUSSANE		FG								

D4 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MJCV BOLLENE	2,77	61	58	22	3	3				61
2	ST DIDIER PERNES 3	2,77	61	58	22	0	3				61
3	SC MONDRAGON 2	2,05	45	42	22	11	3				45
4	BOLLENE FOOT	2,00	44	41	22	4	3				44
5	TRAVAILLAN FC 2	1,95	43	40	22	3	3				43
6	ESP SORGUES 2	1,55	34	31	22	3	3				34
7	AC PONTET VEDENE 3	1,32	29	38	22	1	3		-12		29
8	AS RASTEAU 2	0,95	21	18	22	1	3				21
9	AV S BEDARRIDES 3	0,95	21	18	22	0	3				21
10	SERRES US	0,68	15	12	22	1	3				15
11	MALAUCENE RG2	0,32	7	16	22	0	3		-12		7
12	AS SAHIUNE		FG								
13											

D4 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	TRAVAILLAN FC	2,50	50	47	20	2	3				50
2	ORANGE FC 2	2,50	50	47	20	10	3				50
3	COM SARRIANS	2,40	48	45	20	3	3				48
4	O ST ROMAIN	1,65	33	30	20	2	3				33
5	AS PIOLENC 2	1,40	28	37	20	1	3		-12		28
6	SO MORNAS	1,40	28	25	20	0	3				28
7	MJCV BOLLENE 2	1,30	26	23	20	8	3				26
8	US ST SATURNIN 2	1,10	22	19	20	4	3				22
9	MIRABEL US	0,55	11	19	20	36	-8				11
10	US GRES ORANGE 2	0,50	10	7	20	3	3				10
11	MINOTS DU VASIO	0,30	6	15	20	3	3		-12		6
12	BOLLENE FOOT 2		FG								
13	AV VIOLES 2		FG								

D4 / C											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	AS VALAYANS	2,60	52	49	20	0	3				52
2	NYONS FC	2,40	48	45	20	1	3				48
3	O MONTEUX 3	2,20	44	44	20	15	0				44
4	US BARTHELASSE 2	2,00	40	37	20	0	3				40
5	RCB BOLLENE 2	1,70	34	31	20	0	3				34
6	FC VILLENEUVE 2	1,60	32	29	20	4	3				32
7	US CADEROUSSE 2	0,85	17	26	20	1	3		-12		17

8	ET AUBUNE 3	0,65	13	10	20	1	3				13
9	AV BEDARRIDES 2	0,05	1	10	20	0	3		-12		1
10	COM SARRIANS 2	-0,25	-5	12	20	3	3		-20		-5
11	RC PROVENCE 3		FG								
12	ORANGE FC 3		FG								

D4 / D											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	SP ROGNONAS	2,90	58	55	20	2	3				58
2	US PLAN ORGON 2	2,80	56	53	20	2	3				56
3	MORIERES ACS 2	2,00	40	37	20	7	3				40
4	FC VIGNERES 2	1,90	38	35	20	0	3				38
5	O EYRAGUES 2	1,60	32	29	20	0	3				32
6	US LE THOR 2	1,30	26	23	20	0	3				26
7	SP GADAGNE 3	1,25	25	34	20	0	3		-12		25
8	NOVES O	0,65	13	10	20	0	3				13
9	O BARBENTANE 3		FG								
10	CAUMONT FC 3		FG								
11	PERTUIS USR 3		FG								

D4 / E											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	LE THOR US	2,69	43	40	16	0	3				43
2	PERTUIS USR 2	2,80	42	39	16	0	3				42
3	FC AVIGNON OUEST 2	2,19	35	32	16	0	3				35
4	ST JEAN GRES FONTV.2	1,13	18	27	16	2	3		-12		18
5	OPPEDE MAUBEC 2	0,88	14	11	16	1	3				14
6	US EYGALIERES 2	0,69	11	28	16	0	3		-20		11
7	SUD LUBERON ENT 2	0,19	3	12	16	1	3		-12		3
8	PAYS APT 2		FG								
9	MOURIES ENT 2		FG								
10	SP MONTFAVET 2		FG								

D4 / F											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	OPPEDE MAUBEC	2,44	44	41	18	0	3				44
2	AC AVIGNON 2	2,33	42	39	18	0	3				42
3	FC CHEVAL BLANC 2	2,06	37	34	18	3	3				37
4	FC ST REMY 2	2,06	37	34	18	7	3				37

5	GOULT ROUSSILLON 2	1,67	30	27	18	1	3				30
6	BC ISLE 2	1,44	26	23	18	0	3				26
7	GRAVESON ENT 2	1,33	24	21	18	1	3				24
8	ST JEAN GRES FONTV 3	1,06	19	16	18	6	3				19
9	ESP GORDES 3	0,28	5	14	18	3	3		-12		5
10	FA CHATEAURENARD 3		FG								
11	F CADENET LUB 2		FG								
12	PAYS APT		FG								

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 05 Juillet 2022

Présents : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, ABEILLE, DANY.

Excusés : M. POLI. Mme NICOLAS.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Prévision reprise des championnats :

Catégories D1 et D2 (à confirmer) le 17 et 18 Septembre 2022
Brassage D2/D3 le 1^{er} et 2 Octobre 2022.

Catégorie U18 :

Les rencontres se joueront le Samedi après-midi (15h30 ou 16h00)

SITUATION DU CLUB DE CHEVAL BLANC FC et AUTRE PROVENCE

Considérant que le club de CHEVAL BLANC et AUTRE PROVENCE ont terminé second en U17D2 lors de cette saison 2021-2022
Considérant les 2 places vacantes par les clubs de BEDARRIDES AS et AV GOULT ROUSSILLON qui se maintiennent en U17D1 (Voir ci-dessous)
De ce fait, la commission fait accéder 2 clubs supplémentaires de U17D2 dans le championnat U18D1 qui sont les meilleurs accédants dans le championnat U17D2.

MODIFICATION DANS LES POULES D1

U16 :

Suite au repêchage par la Ligue Méditerranée de l'équipe de l'ACA 1 en U16 R, il convient de maintenir l'équipe ACA 2 en U16 D1 au lieu de l'équipe de la TOUR D'AIGUES.

En effet, suite à la publication des tableaux des montées descentes par la Commission des Jeunes, il doit y avoir 4 descentes de U15 en U16 ou U17 Brassage

De ce fait, le club de LA TOUR D'AIGUES est affecté en U16 ou U17 Brassage et il convient de faire accéder le club de MISTRAL ACADEMIE (meilleur 3eme U15 D2) en U16 D1

Par conséquent la poule U16 D1 pour la saison 2022/2023 sera composée de :

U16 D1

AVIGNON AC 2
ORANGE FC
MONTFAVET SC
CALAVON FC
MONTEUX O.
ST DIDIER PERNES ESP
COURTHEZON SC
SORGUES ESP
MISTRAL ACADEMIE
VEDENE LE PONTET AC 2
ISLE BC
AVIGNON OUEST

U17 :

SITUATION DU CLUB DE BEDARRIDES AS

Considérant que le club de BEDARRIDES AS a évolué cette saison (2021-2022) en U17D2 et a terminé 1^{er} de sa poule

Considérant que ce club a dans son effectif que des U16 et qui seront U17 la saison prochaine.

Considérant que lors de cette saison (2021-2022), le club a voulu engager une équipe dans le championnat U16D2 afin d'évoluer la saison prochaine en U17.

Que ce championnat U16D2 n'a pas pu voir le jour par faute d'engagements

De ce fait, et dans l'intérêt supérieur du Football, la commission accepte de conserver l'équipe de BEDARRIDES AS dans le championnat U17 D1 puisqu'il y a gagné sa place en terminant 1^{er}.

SITUATION DU CLUB AV. GOULT ROUSSILLON

Considérant que l'équipe U17D1 de cette saison (2021-2022) a terminé 5^{ème} au classement et que lors de la saison prochaine (2022-2023), elle doit intégrer le championnat U18D1

Considérant que le club possède 24 joueurs U16 cette saison et qui seront U17 la saison prochaine.

Considérant les places vacantes cette saison, dans ce championnat.

De ce fait, et dans l'intérêt supérieur du Football, la commission accepte de conserver l'équipe de AV GOULT ROUSSILLON dans le championnat U17 D1 compte tenu du nombre important de licenciés U16 cette saison et qui seront U17 la saison prochaine.

U18 :

Place vacantes CHEVAL BLANC et AUTRE PROVENCE US

U19 :

AVIGNON AC est repêché en CR U20.

CAMARET AS (3^{ème} de U19 D2 est promu.

CLASSEMENT DE FIN DE SAISON 2021/2022

CATEGORIE U19 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
COMETE SARRIANS 1	31	1	3			34
U.S. PLANAISE 1	26	0	3			29
AV.S. CAMARETOIS 1	23	12	3			26
F.C. CHEVAL BLANC 1	18	2	3			21
L'ETOILE D'AUBUNE 1	17	1	3			20
SP.C. GADAGNIEN 1	14	1	3			17
SP.C. ROGNONAI 1	6	0	3			9
PERTUIS USR 2	15	7	3		-12	6
GRAVESON ENT 1	6	22	0	-2		4
VENTOUX SUD FC M/B 1	13	0	3		-20	-4
F.C. PALUNAI 1	3	6	3		-12	-6
F. C. ENTRAIGUES 1	8	3	3		-20	-9
F.A. CHATEAURENARD 1	FG					

Accède en U19 D1 : COMETE SARRIANS 1, U.S. PLANAISE 1, AV.S. CAMARETOIS 1

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

RENTREE DU FOOT ANIMATION 2022

Le District Grand Vaucluse va organiser les prochaines Journées d'Accueil du foot animation en U10/U11, U8/U9 et U6/U7.

Appel à candidature pour recevoir les Journées d'Accueil.

Les clubs désirant recevoir une des Journées d'Accueil du foot Animation, doivent envoyer un mail au secrétariat du District en précisant la catégorie souhaitée.

4 ou 5 Sites par journée seront désignés parmi les candidatures reçues.

Le 17 Septembre 2022 : Rentrée U10-U11

Le 1^{er} Octobre 2022 : Rentrée U6-U7

Le 24 Septembre 2022 : Rentrée U8-U9

Le 8 Octobre 2022 : Rentrée U6F à U9F
Rentrée U10F-U11F

REUNION EDUCATEURS U13
LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 05 Juillet 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. GUELHES Bernard, MARTINEZ Vincent.

Excusés : MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MICHEL Claude, AJJANI Hicham, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid Mme CHAZAL Stéphanie, KINNOUS Chaïb.

Reçu :

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Les arbitres convoqués en appel disciplinaire et ne pouvant se déplacer doivent impérativement présenter un justificatif en cas d'absence ou demander un report. (Art.21 paragraphe 12.)

De plus tous les arbitres qui ne respecteront pas ce protocole se verront sanctionner de **30 euros** automatiquement.

A L'ATTENTION DES ARBITRES :

Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :

*D1	*Coupe Espérance seniors
*D2	*U14 D1
*D3	*U15 D1
*Coupe Grand Vaucluse seniors	*U16 D1
*Coupe Roumagoux Seniors	*U17 D1
*Coupe Ulysse Fabre seniors	*U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez IMPERATIVEMENT vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT.

Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **DENTELLES FC** merci pour votre implication envers ces deux jeunes arbitres, contactez la Commission Statut et Arbitrage pour les mutés, M. PALISSE a-t-il fait toutes les démarches pour vous rejoindre ?

RECTIFICATIF DU PV DU 28 JUIN 2022

- M. KINNOUS Chaïb était absent lors de la réunion du mardi 28 juin 2022, veuillez en prendre note

RECTIFICATIF AU STAGE DU 03 SEPTEMBRE 2022

- Il faut lire 11h00 à 11h15 pause pour tous

ARBITRES

- **M. CHANCHOU Nicolas** il faut être affilié au Club, contactez Monti Sports qui vous informera de la date pour pouvoir récupérer votre pack qui est de 400euros renouvelable tous les deux ans et à la charge du club si vous êtes affiliés sinon à votre charge si vous êtes indépendants
- **M. LOUNISSA Rafik** le quorum n'étant pas atteint, réponse vous sera faite rapidement
- **M. CONSTANTIN Nicolas** merci à vous d'avoir soulevé l'erreur, nous allons la rectifier
- **M. AOULAD Akim** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. BELABBACI Mohamed** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée

- **M. ZENASNI Ramdam** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. SAHNOUNE Samy** bien reçu votre mail de confirmation au stage de rentrée
- **M. DUBOC Pierre** bonne chance à vous dans votre nouvel avenir professionnel et félicitations pour l'heureux événement, la CA vous remercie pour vos années d'arbitrage
- **M. ANTOINE Marc** bien reçu votre mail
- **M. MOURABIT Adil** bien reçu votre rapport

INDISPONIBILITES

INDISPONIBLES ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. ABDERRAHMANE Hakimi** 30/07/2022 au 11/09/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes **06.73.86.35.55**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

RECTIFICATIF au BO N° 46 du 24/06

Il faut lire que le club de **PERTUIS USR** est en règle avec ledit statut suite à la réussite de son candidat **M. Youssef ESSADIKI**
De ce fait, il n'est pas en infraction pour la saison 2022-2023